

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	13

Séance du 30 juin 2023

Date de la convocation
26 juin 2023

Date de la séance
30 juin 2023

N°2023_06_01B

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de Prouilly : avis du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Claude LÉVÊQUE par Catherine MALAISÉ, Frédéric LEFEVRE par Audrey POTAUFEUX

Absents excusés : Damien GOULARD

Absents : Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement, et notamment l'article L. 122-1, paragraphe V,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de PROUILLY, élaboré le 18 juillet 2015, modifié le 20 novembre 2015, puis le 28 juin 2018, mis en compatibilité avec une déclaration de projet le 30 mars 2023,

VU la demande de Permis de Construire enregistrée sous le n° PC 051 448 22 K0002, déposée le 8 juillet 2022 à la mairie de PROUILLY, par la société URBA 380, dont le siège social est situé : 75 allée Wilhelm Roentgen, CS40935, 34961 MONTPELLIER Cedex 2, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Prouilly,

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-96-IC du 12 mai 2023 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la société URBA 380 en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PROUILLY, à compter du 9 juin 2023 jusqu'au 10 juillet 2023,

CONSIDÉRANT que la commune a été invitée par courrier de la Direction Départementale des Territoires en date du 20 juin 2023 à formuler un avis sur ce projet,

CONSIDÉRANT la présentation réalisée par le chef de ce projet de création d'une centrale photovoltaïque, Monsieur Thibault RUELLAN, et l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour, 1 abstention, 4 voix contre,

DÉCIDE

- de donner un avis DÉFAVORABLE à la création du projet de création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire.

Le Maire, Catherine MALAISÉ

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 051-215104159-20230630-2023_06_01B-DE

C. Malaisé

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 051-215104159-20230630-2023_06_01B-DE